Circulaire 6710

du 26/06/2018



Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Inscriptions au module pédagogique de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement de promotion sociale.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<ul> <li>☑ Fédération Wallonie- Bruxelles</li> <li>☐ Libre subventionné</li> <li>☐ libre confessionnel</li> <li>☐ Officiel subventionné</li> <li>☑ Niveaux : tous</li> <li>Type de circulaire</li> </ul>	<ul> <li>Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux organisations syndicales;</li> </ul>
Circulaire administrative	
☐ Circulaire administrative	
Période de validité	
⊠ A partir du	
☐ Du au	
Documents à renvoyer	
⊠ Oui	
□□□□Date limite:	
⊠□□□□Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé: Formations, brevets, Fonctions de sélection, inscriptions	

Signataire

Ministre /

Jacques LEFEBVRE, Directeur général Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Administration:

# Personnes de contact

#### Service ou Association:

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

<u>Objet</u>: Organisation de module pédagogique de la formation à la fonction de directeur pour les membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions au module pédagogique de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement de promotion sociale. Ce module a une durée de 30 heures.

Pour pouvoir s'inscrire à cette formation, tout candidat doit remplir les conditions de l'article 97 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant :

- 1° être titulaire, à titre définitif, dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'une des fonctions de recrutement ou de sélection suivantes :
  - Professeur de cours généraux, de cours spéciaux ou techniques ;
  - Professeur de psychologie, de pédagogie ou de méthodologie ;
  - Chef d'atelier ;
  - Sous-directeur;
- 2° exercer une fonction équivalente à au moins une demi-charge en fonction principale ;
- 3° compter une ancienneté de service de 1800 jours au moins ;
- 4° compter une ancienneté de fonction de 1800 jours au moins;
- 5° être porteur du titre requis pour la fonction visée au 1° ci-dessus;
- 6° avoir reçu au moins la mention "bon" au dernier bulletin de signalement.
- 7° être porteur du titre spécifique lorsqu'il est exigé pour la fonction de promotion considérée.
- 9° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires, d'un rapport défavorable tel que visé à l'article 91duodecies.

Ces formations seront organisées par l'Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Fléron.

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à cette formation sont invités à remplir le formulaire repris sur le site internet suivant :

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/brevets/

Après avoir rempli ce formulaire, les candidats recevront un courriel contenant un lien leur permettant de confirmer leur inscription pour le **30 juin** au plus tard. Les candidats devront ensuite envoyer une copie de leur carte d'identité ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'Institut, dont ils auront visé la dernière page pour approbation, par lettre recommandée à l'adresse reprise ci-dessous pour le **30 juin** au plus tard. <u>Tout oubli entraînera de facto le refus du candidat</u>.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'avoir suivi le module administratif de la formation à la fonction de directeur ne dispense pas les membres du personnel d'introduire une nouvelle demande d'inscription via le lien mentionné *supra* et de renvoyer les documents d'inscription selon la procédure prévue par la présente circulaire.

## Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Fléron 9 rue Charles Deliège 4623 FLERON-MAGNEE

Les membres du personnel remplissant les conditions de participation seront convoqués par mail aux formations et une confirmation leur sera également adressée par courrier postal.

### Demande de dispense(s)

Les candidats qui souhaitent solliciter une dispense pour le suivi et la certification d'une ou plusieurs sessions de formation, notamment parce qu'ils ont suivi et réussi d'autres formations similaires, doivent envoyer le formulaire joint en annexe dûment complété et accompagné de tout document probant à l'adresse susmentionnée.

Les demandes de dispenses doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Bureau 3<sup>E</sup> 325, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de M. LIJNEN Nicolas (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

# Demande de dispense à la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement de promotion sociale

Demande de dispense	en application de l'articl	le 23 du décre	t du 4 janvier	1999 relat
aı	ux fonctions de promotic	on et de sélect	ion	

Demande de dispense
Je soussigné(e)
domicilié(e) à
Nom:
Prénom :
Matricule:
Domiciliésollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module relationnel/administratif/pédagogique de la formation à la fonction de directeur.
Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.
Date :